Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212203830-20251217-DEL2025171210-DE

TROGUÉRY

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Commune de TROGUERY

Séance du Mercredi 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le mercredi 17 décembre à 19 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de M. Serge HENRY

Nombre de membres en exercice : 10 – Nombre de présents : 8 – Nombre de votants : 8
Absents : 2 – Exclus : 0 – Date de convocation : 5/12/2025 – Date d'affichage : 5/12/2025

Etaient présents : MM. Serge HENRY, Claire BLOAS, Nathalie CADREN, Alan LE GRUIEC, Matthieu GAYIC, Yvan PASQUIOU, Raoul SINCERE, Isabelle POULAIN

Etaient absents : Yvon COSSIC, Moïse LE ROY (excusé)
Procuration :
Secrétaire de séance : Raoul SINCERE

OBJET : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – RISQUES SANTE – PARTICPATION COMMUNALE

- Monsieur Le Maire rappelle la délibération en date du 30 septembre 2025 actant la proposition de retenir la procédure de la convention de participation pour les risques santé pour un effet des garanties au 01.01.2026 et de verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention en respectant le minimum prévu à l'article 6 du décret n°2022-581,
- Le Maire rappelle la proposition du conseil municipal à savoir un montant mensuel brut par agent de 35 euros

- Le Maire informe que le comité social territorial départemental a été saisi et a émis un avis favorable le 6 octobre 2025 sur cette proposition. Il convient à présent de confirmer par délibération ce montant de participation communale,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- FIXE la participation communale pour la protection sociale complémentaire (risques santé) à 35 euros brut par agent et par mois.
- D'autoriser le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

Pour extrait conforme au registre le 19 DEC. 2025
Le Maire,
Serge HENRY

MAIRIE DE TROGUERY (22) D'ARMOR

Pour le Maire empêché
L'Adjoint Délégué
Yvon PASQUIOU